



GRATTEPANCHE

Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne année 2007



TABLEAU DE MARIE-AGNÈS NAVARRE

DÉCEMBRE 2006 - N° 35

L'édito du maire

L'année 2006 s'achève sur fond de soulagement général pour l'équipe municipale. En effet, après de longues réflexions, les élus ont finalement opté en faveur de l'adhésion à la Communauté d'agglomérations d'Amiens Métropole. Cet engagement local va légèrement bousculer nos bonnes vieilles habitudes mais la dissolution de la Communauté de Communes du Sud Amiénois était inéluctable tant le financement de nouveaux projets s'avérait difficile et les nouvelles exigences du Ministère de l'Intérieur étaient trop contraignantes sur l'application des compétences.

Je suis persuadé que le choix en faveur d'Amiens Métropole nous permettra de bénéficier selon leurs compétences de nouveaux services attendus par la population et cela même si nous devons patienter. Ma seule inquiétude réside dans le fait que certaines têtes pensantes songent à diminuer la dotation globale de fonctionnement des communes mais aussi à réduire ou supprimer les financements destinés aux communautés, ce qui risque d'alourdir les impôts locaux.

Le maintien de la crèche (que vous avez plébiscité par l'intermédiaire de l'enquête liée à l'intercommunalité et dont je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux) passe par la création d'un Syndicat intercommunal à Vocation Unique (SIVU) composé des six communes de la Communauté de Communes du Sud Amiénois auquel a adhéré la Commune de Dury.

Cette année charnière a vu également l'aboutissement de la carte communale en cours depuis le 20 mars 2002 et qui va permettre à présent d'accroître le périmètre constructible. Cette urbanisation maîtrisée pourra contribuer ainsi à maintenir les classes du regroupement pédagogique et à accroître les recettes budgétaires.

Les travaux d'aménagement de l'église ont été réalisés : toiture du clocher et cloche électrique. La Salle des Fêtes est désormais mise en conformité. Toutes les normes de sécurité sont ainsi garanties.

A ce propos, il est regrettable que le Comité des Fêtes, faute d'un nombre suffisant de membres actifs, ne puisse l'utiliser plus fréquemment. Je rappelle que la vie associative et l'école sont les deux « poumons » responsables de l'ambiance d'une commune. Afin que Grattepanche ne devienne pas un village dortoir, je vous encourage à contribuer, selon vos possibilités, à la vie de votre commune.

Aux Grattepanchoises et Grattepanchois, je souhaite une excellente année 2007, la santé et une épidémie de dynamisme, de satisfaction et de bonne humeur.

Votre Maire

Maurice NAVARRE

Les travaux réalisés dans le village

LA SALLE DES FETES

Conformément aux recommandations de la commission de sécurité, les travaux de mise en conformité de la salle des fêtes sont aujourd'hui tous réalisés à savoir :

- installation d'une ligne et d'un poste téléphoniques
- installation d'un système d'alarme de type 4
- contrôle général des circuits électriques, d'éclairage et de chauffage
- pose d'un bouton d'arrêt d'urgence sur l'alimentation en gaz
- tenue d'un registre de sécurité

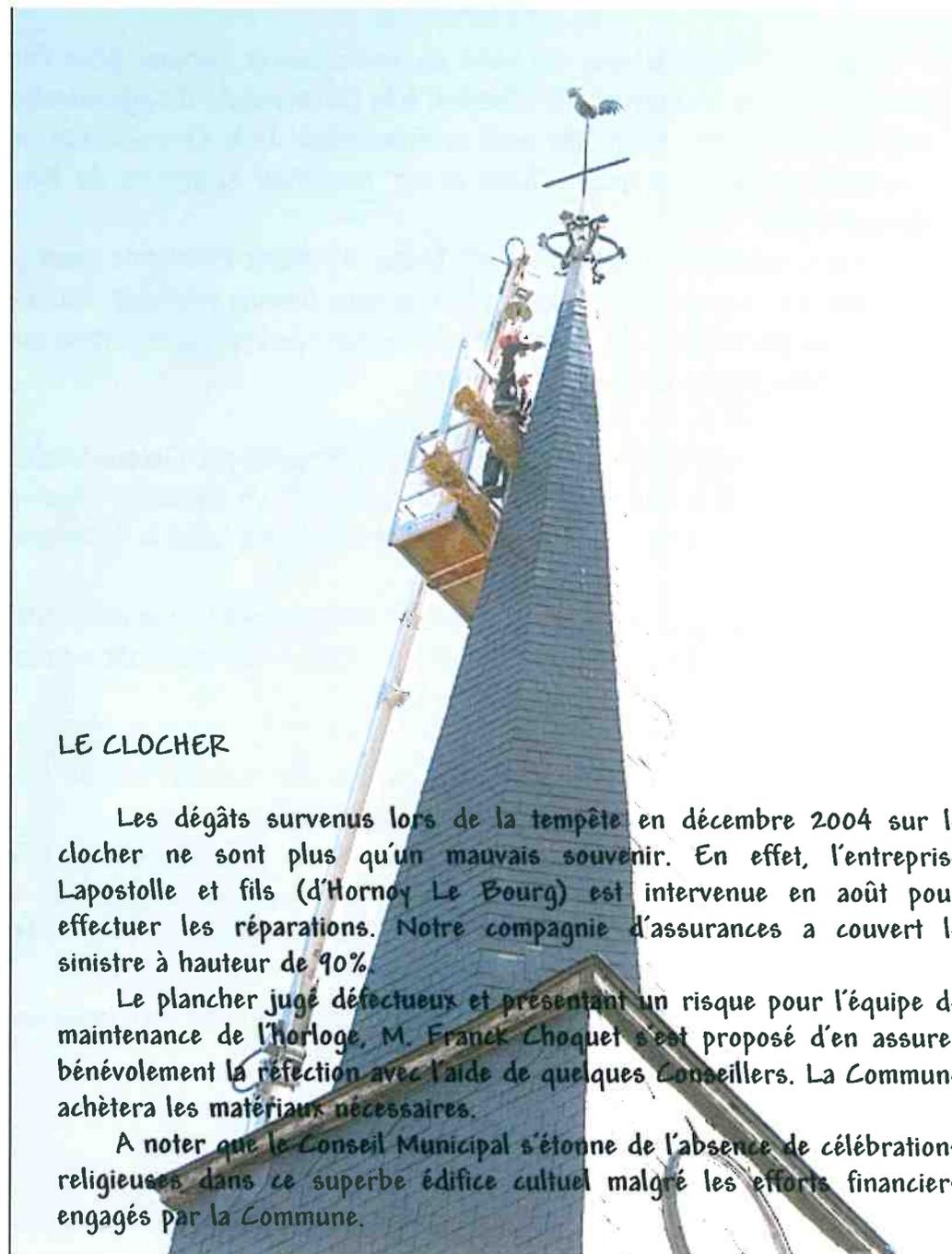
Un extincteur supplémentaire a même été ajouté et pour le confort des utilisateurs, un sèche-mains électrique a été installé.



LA RUE DE SAINT SAUFLIEU

La rue intra muros et la liaison reliant Grattepanche à Saint-Sauflieu ont été remises en état par le SIVOM de Boves. L'entretien devenait urgent. Purges, émulsion et gravillonnage furent donc nécessaires. Si le résultat est satisfaisant sur la route intercommunale, côté rue du village, le résultat est loin d'être positif.

Une nouvelle intervention est donc prévue en 2007 pour gommer les imperfections.



LE CLOCHER

Les dégâts survenus lors de la tempête en décembre 2004 sur le clocher ne sont plus qu'un mauvais souvenir. En effet, l'entreprise Lapostolle et fils (d'Hornoy Le Bourg) est intervenue en août pour effectuer les réparations. Notre compagnie d'assurances a couvert le sinistre à hauteur de 90%.

Le plancher jugé défectueux et présentant un risque pour l'équipe de maintenance de l'horloge, M. Franck Choquet s'est proposé d'en assurer bénévolement la réfection avec l'aide de quelques Conseillers. La Commune achètera les matériaux nécessaires.

A noter que le Conseil Municipal s'étonne de l'absence de célébrations religieuses dans ce superbe édifice culturel malgré les efforts financiers engagés par la Commune.

L'horloge du clocher bat à nouveau

Courrier Picard

Le mardi 14 mars à 15 h 30, les aiguilles de l'horloge du clocher sont reparties après être restées arrêtées pendant près de vingt-huit ans. Désormais, l'horloge est pilotée par microprocesseur.

Grosse opération à cœur ouvert au milieu de ce mois de mars. Le vieux mécanisme de l'horloge du clocher de l'église a été déposé. Aujourd'hui, la nouvelle horloge a recours aux dernières techniques. Pilotée par microprocesseur, elle offre une heure garantie sans faille. Le nouveau mécanisme a redonné vie à Marie-Louise la cloche que l'on n'entendait que très rarement, lors des deuils ou des mariages. De 7 à 22 heures, elle sonne les heures et les demi-heures, l'Angelus à midi et trois minutes ainsi qu'à 19 heures et trois minutes. Les heures et demi-heures sont sonnées par un marteau électrique qui frappe la cloche. Pour l'Angelus, la cloche est entraînée à la volée par le mécanisme. D'où ce décalage de 3 minutes pour éviter le conflit entre les deux programmes.

« Elle s'est arrêtée en 1978, précise Francis Gourguechon, le secrétaire de mairie. Je me souviens, elle tombait souvent en panne et avec

Michel Coire, le garde-champêtre, nous la réparions en remplaçant des dents au mécanisme. La dernière fois, c'était en 1977. Ça avait marché un an. »

Il se souvient aussi du jour où, il était alors jeune instituteur et secrétaire de mairie, le conseil municipal avait dû délibérer « pour acater un nouveau comble » (la corde pour tirer la cloche).

L'opération de la transformation s'élève à 4 700 € HT et la commune a obtenu 49 % de subventions (2 300 €).

Avant, sonner était tout un art maintenant c'est entièrement automatique

Étienne Sommermont, 83 ans, se souvient avoir eu à activer la cloche. Il est très intéressé par la réactivation de la cloche. « Il fallait changer, sinon, c'était remettre un empièdre sur une jambe de bois. Maintenant, ils

vont être tranquilles. Tout est automatique. Oui, il fallait la réparer. Je le souviens, il fallait la remonter toutes les semaines. C'était même acrobatique ! »

Jean-Pierre Flament est le sonneur de Grattepanche depuis vingt ans. « Je suis d'une famille de sonneurs de cloche. Avant moi, il y a eu Placide Fusellier, mon arrière-grand-père, puis Stéphane, mon grand-père avec qui j'ai commencé à sonner vers 13-14 ans. Mon beau-père a aussi été sonneur. »

Avant, sonner était tout un art. « Selon les circonstances, il fallait tinter, sonner à la volée pour les mariages, sonner le glas pour les enterrements. »

Maintenant, tout est automatique. Une petite intervention pour arrêter les sonneries pendant la Semaine Sainte, lorsque Marie-Louise, comme ses congénères, ira à Rome, faire le plein d'œufs en chocolat. Même les changements horaires (été et hiver) sont automatiques.

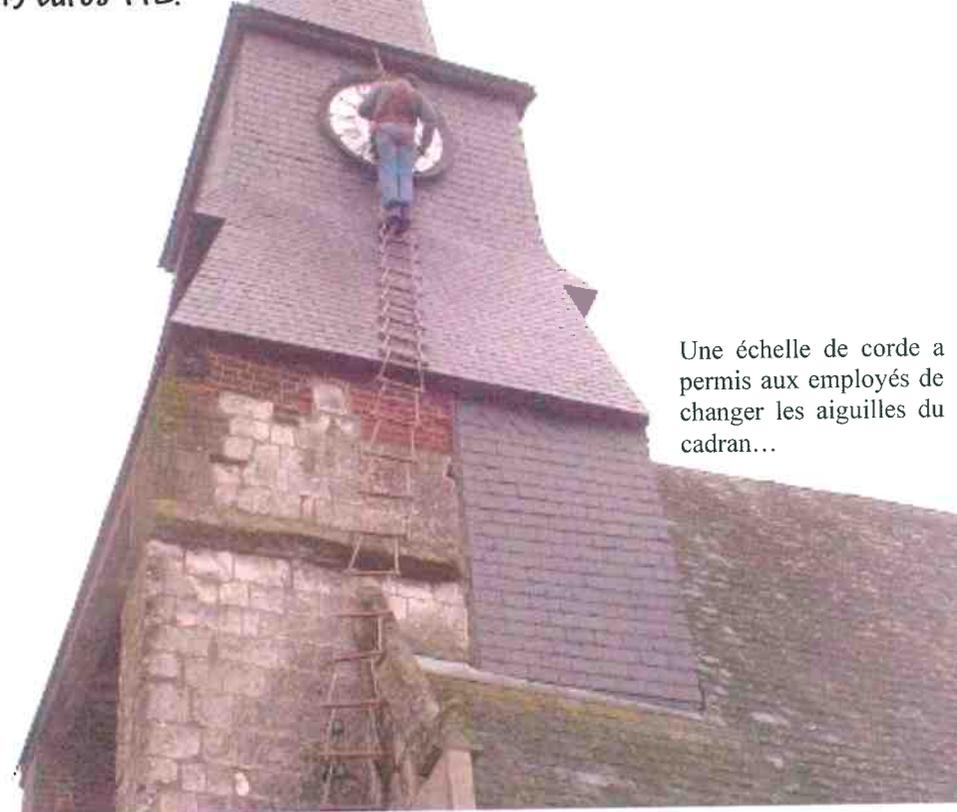
De notre correspondant
JEAN VIMEUX

Le système comprend une horloge pilote à microprocesseur, une minuterie, un marteau tinteur, les aiguilles, un coffret de sécurité, l'asservissement par radio, la mise en volée de la cloche avec son tableau de commande, l'Angelus, le glas tinté et son cadenceur. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise picarde Huchez qui, depuis plusieurs générations, a son siège à Ferrières dans l'Oise et qui était l'installateur de l'ancienne horloge. Un contrat de maintenance et d'entretien a également été signé avec cette entreprise.

Merci à notre député Olivier Jardé qui, dans le cadre de la réserve parlementaire, a permis un financement à hauteur de 50% du coût total de 5 615 euros TTC.



M. FLAMENT Jean-Pierre (le sonneur) et M. SOMMERMONT Etienne assistaient à la dépose du comble qui a servi si longtemps.



Une échelle de corde a permis aux employés de changer les aiguilles du cadran...

Les travaux en attente

BORDURAGE

Le SIVOM de Boves a programmé pour 2006 les travaux de bordurage sur la RD 75^E Rue de Rumigny. Ils seront réalisés finalement au début de l'année 2007 afin de récupérer le financement auprès d'Amiens Métropole. Ce transfert de charge permettra à la Commune de bénéficier d'autres travaux auprès du SIVOM.

REFECTION DE VOIRIE

Le SIVOM de Boves a programmé pour 2007 la réfection de la chaussée de la Rue du Haut à hauteur de 22 000 euros. Ces travaux rendront plus carrossable cette rue jusqu'à la propriété de M et Mme Fleury Philippe dont l'accès est dans un piètre état.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une extension est envisagée Rue de Rumigny et la Commune est dans l'attente du devis sollicité auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER). Cinq à six candélabres seront nécessaires.

Un souci majeur subsiste car les lanternes anciennes sont en mauvais état et deviennent irréparables. Leur remplacement par des lanternes neuves, de par le coût important et dans l'optique de l'effacement des réseaux, serait préjudiciable. Dans un premier temps, des demandes sont adressées auprès d'autres communes ou d'Amiens Métropole afin de récupérer des lanternes en meilleur état.

BATIMENT MAIRIE

Les travaux d'aménagement de notre mairie sont toujours programmés malgré un premier refus de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2006. Le Conseil Municipal a déposé un nouveau dossier pour la programmation 2007 et y a ajouté une demande de participation financière auprès de notre député Olivier Jardé dans le cadre de la réserve parlementaire.

Recensement

A l'initiative de l'INSEE, notre population a été recensée au début de l'année 2006 ; l'opération s'est déroulée du 19 janvier au 18 février. Une demande de candidature au poste d'agent recenseur a été adressée aux habitants en novembre. Deux personnes se sont présentées, elles avaient toutes les deux le profil du poste, un tirage au sort a dû être effectué et Mademoiselle LESUEUR Virginie a été sélectionnée. Le Conseil Municipal a été informé et M. le Maire a pris un arrêté de nomination.

L'accueil réservé à cet agent a été exemplaire... Rappelons que cet agent est tenu au secret et toute indication contenue dans les fiches ne sera en aucun cas divulgué sous peine de sanctions à l'agent. La Commune n'a aucun regard sur ces documents qui ont été collectés par un agent de l'INSEE. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif de notre commune établi le 27/02/2006 par l'INSEE :

Résidences principales	97
Logements occasionnels	0
Résidences secondaires	2
Logements vacants	3
Logements non enquêtés	2

TOTAL = 104 résidences pour 287 habitants.



Extrait du site internet

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc...)

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. La succession des recensements permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations, facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion. Il décompte les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 200 textes législatifs et réglementaires s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement,...

Le recensement sert à l'établissement de projets d'intérêt général tels que la construction de crèches, d'écoles, d'équipements culturels et sportifs, etc. Il sert également lors de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et contrats de plan État-région.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

La vie de la commune

Naissances

- | | | |
|--------------------|--------|------------|
| - DUACHEUX Antoine | Amiens | 16/04/2006 |
| - MALRAIN Louane | Amiens | 03/09/2006 |
| - LEFEBVRE Jeanne | Amiens | 19/10/2006 |

Mariages

- | | |
|--|------------|
| - BETTE Christian et PICHEREAU Maryse | 25/02/2006 |
| - BROUILLY Nicolas et BOUCHER Ludivine | 17/06/2006 |
| - PREVOT Dominique et FLAMENT Séverine | 22/07/2006 |
| - WINCKELS Sylvain et LEVERT Sophie | 26/08/2006 |
| - BETTE Alain et MAUDUIT Josette | 04/11/2006 |



Permis de construire et déclarations de travaux

PERMIS

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - LEGER Jean-Jacques | Habitation |
| - FIN Jean-Cyril et FLUTRE Julie | Habitation |
| - ROGER Antoine | Velux |
| - VASSEUR Jack | Habitation |
| - CARRE Hyacinthe | Pignon |
| - DIEU Alexandre et FLAMENT Emilie | Habitation |
| - CAILLOU Daniel et BOUCHER Béatrice | Garage |

D.T.

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| - BOCQUET Jean-Marie | Serre |
| - GLORIEUX François | Clôture |
| - CAILLOU Daniel et BOUCHER Béatrice | Clôture |
| - FOULETIER Guillemette | Vélux |
| - FOULETIER Guillemette | Panneaux solaires |
| - BRUXELLE Bruno | Fenêtre Garage |

Secrétariat de Mairie

Les permanences ont lieu les lundi et jeudi
de 17 H.30 à 19 H.

Tél. 03.22.42.08.18

Fax 03.22.42.09.10

Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr



Le budget

Vous trouverez ci-dessous des extraits des délibérations de l'année 2006 concernant les finances locales.

1. Taux des 4 taxes locales

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

- Taxe d'habitation : 14,00 %
- Taxe Foncier bâti : 16,00 %
- Taxe Foncier non bâti : 38,00 %
- Taxe professionnelle : 9,20 %



Remarque : Les taux des 4 taxes locales n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans.

2. Compte administratif 2005

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	108 617,31	-	108 617,31
Recettes	129 210,00	-	129 210,00
Résultat	20 592,69	-	20 592,69
INVESTISSEMENT			
Dépenses	15 055,23	-	15 055,23
Recettes	15 840,03	-	15 840,03
Résultat	784,80	-	784,80
RESULTAT	21 377,49	-	21 377,49



3. Budget 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

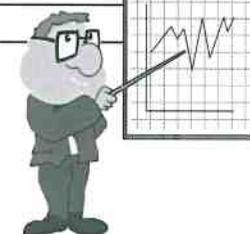
DEPENSES	
Charges à caractère général	45 144 €
Charges de personnel	11 900 €
Autres charges de gestion courante	67 410 €
Charges financières	4 100 €
Charges exceptionnelles	620 €
Virement à la section d'investissement	11 107 €
TOTAL	140 281 €

RECETTES	
Impôts et taxes	49 653 €
Dotations, subventions et participations	64 630 €
Autres produits de gestion courante	4 600 €
Produits exceptionnels	- €
Résultat reporté	21 398 €
TOTAL	140 281 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Programmes (Travaux et acquisitions)	5 400 €
Restes à Réaliser	- €
Résultat reporté	11 211 €
Remb. Emprunts	8 007 €
TOTAL	24 618 €

RECETTES	
Dotations et subventions	2 300 €
Restes à Réaliser	- €
Résultat reporté	11 211 €
Affectation du résultat	- €
Virement de la section de fonctionnement	11 107 €
Emprunt	- €
TOTAL	24 618 €



Carte des sols

Ce plan permet à la Mairie, lors d'une demande d'installation d'un système d'assainissement individuel (ce qui est le cas dans notre commune), d'indiquer quel est le type correspondant au terrain...



Grattepanche

100 m.

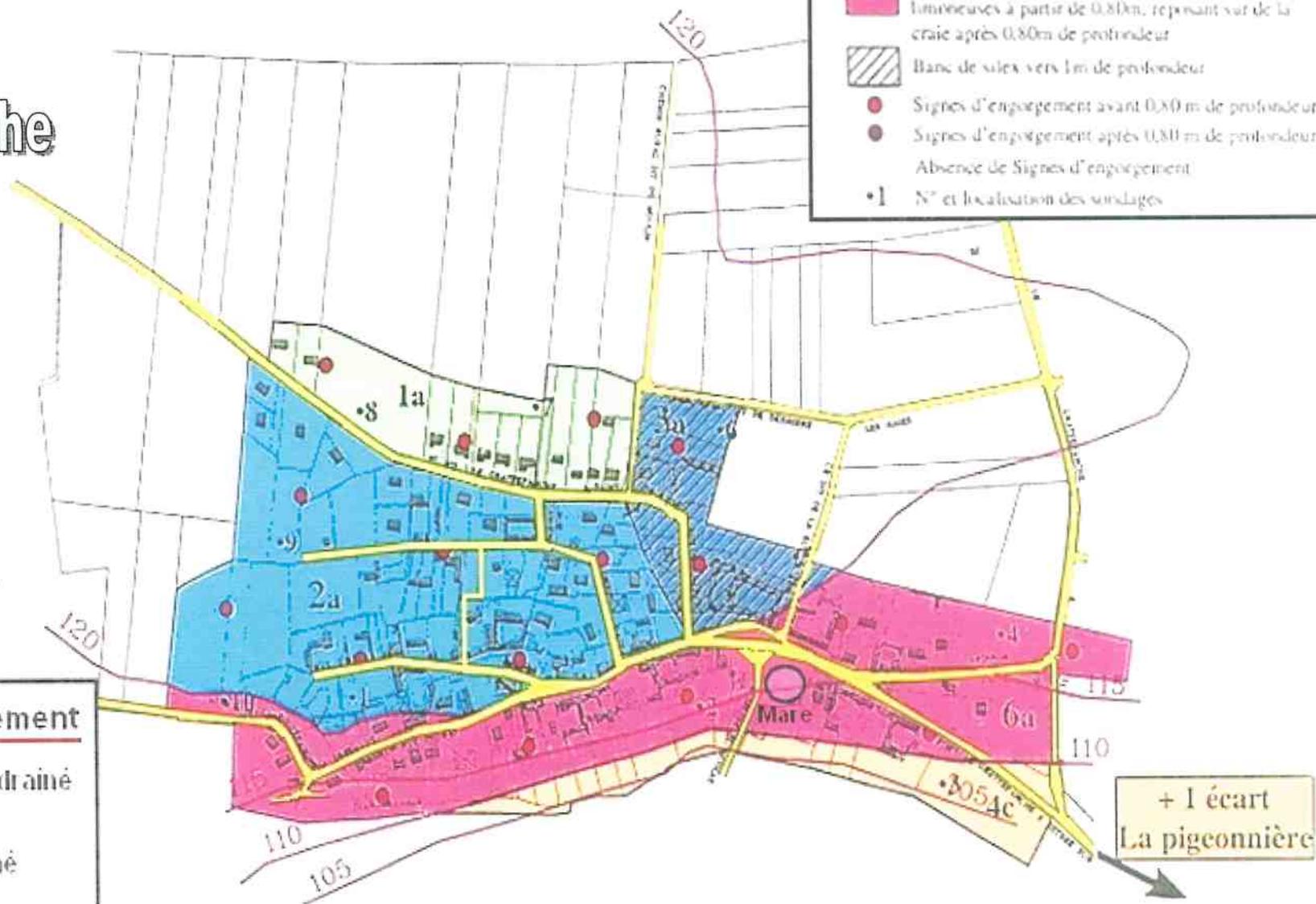


Type d'assainissement

-  Lit filtrant non drainé à flux vertical
-  Lit filtrant drainé à flux vertical

Type de sols

-  Limons à limons argileux sur 1,60 m de profondeur.
-  Limons à limons argileux sur des argiles limoneuses avant 0,80 m de profondeur
-  Limons à limons argileux sur des argiles limoneuses à partir de 0,80 m de profondeur
-  Limons à limons argileux reposant sur de la craie avant 0,80 m de profondeur
-  Limons à limons argileux reposant sur des argiles limoneuses à partir de 0,80m; reposant sur de la craie après 0,80m de profondeur
-  Banc de silex vers 1m de profondeur
-  Signes d'engorgement avant 0,80 m de profondeur
-  Signes d'engorgement après 0,80 m de profondeur
-  Absence de Signes d'engorgement
-  N° et localisation des sondages



Le 11 novembre...

Les cérémonies commémorant les armistices du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 sont toujours empreintes d'émotion dans toutes les communes de France...

Grattepanche ne déroge pas à la tradition et un défilé partant de la place de l'église, mène les participants devant le monument.

Cette année, il pleuvait... Mais cela n'a pas découragé une poignée de courageux qui ont tenu à rendre hommage aux "Morts pour la France".

Le discours officiel, l'appel aux morts, le dépôt d'une gerbe, la minute de silence... Le moment fut émouvant... et la tradition respectée !

Non moins traditionnel, le vin d'honneur offert par la Municipalité, a réuni à la Salle des Fêtes, la population ayant participé à la cérémonie...



Bienvenue en Métropole

Le choix de l'adhésion à la Communauté d'Agglomérations d'Amiens Métropole est le fruit d'un travail fondé sur des calculs minutieux et de longues réflexions. Même s'il faudra beaucoup de patience avant d'en retirer quelque bénéfice, soyez rassurés car nous nous efforcerons de limiter la fiscalité locale afin de compenser les augmentations provoquées par cette adhésion.

CE QUI VA CHANGER à compter du 1^{er} janvier 2007

- Vos avis d'impôts locaux (taxes d'habitation, foncières et professionnelle) seront soulagés de la cotisation destinée à la Communauté de Communes du Sud Amiénois.
- Le taux de taxe professionnelle fixé par Amiens Métropole sera de 15,27% au lieu de 9,20% fixé par la Commune.
- Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 9,17% sera collectée sur la base de votre taxe foncière. Elle pourra être récupérée, si tel est le cas, auprès de votre locataire.
- Un conteneur à ordures ménagères sera fourni à chaque foyer vers février 2007.
- Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le jeudi. Dans un premier temps, il est conseillé de les déposer la veille au soir pour éviter tout défaut de collecte si elle est très matinale. Il faudra veiller à ne pas joindre à ces ordures, tout déchet sensible pour l'environnement (piles, batteries, pots de peinture, solvants, bases, acides, produits phytosanitaires...) Ces derniers seront admis en déchetterie.
- Vous pourrez désormais avoir accès à la déchetterie de Saint-Fuscien.
- Une collecte sélective des emballages (bouteilles plastique, tétra-brick, canettes métal, boîtes de conserves) aura lieu le mercredi. A cet effet, une pochette de 6 sacs sera distribuée dans votre boîte aux lettres chaque mois.
- Le ramassage des objets encombrants aura lieu le 3^{ème} jeudi des mois de mars, juin, septembre et décembre.
- Les containers destinés au verre et papier-cartons seront maintenus.
- Le tarif de l'eau passe de 0,89 €/m³ à 2,36 €/m³ (tarif 2005), redevances comprises (assainissement et contrôle).
- Le journal d'Amiens Métropole (JDA) vous sera adressé.

La crèche sera gérée par un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé des six communes du sud amiénois et de Dury.

SYNTHESE ENQUETE INTERCOMMUNALITE				
145 réponses		OUI	NON	Pas répondu
1	ASSAINISSEMENT			
	Collectif	52	84	9
	Augm. Facture	20	116	9
	Contrôle	54	84	7
2	VOIRIE			
	Entretien Chaussée	76		
	Bordures Trottoirs	25		
	Entretien Chemins	3		
	Aménag. Trottoirs	32		
3	ELECTRIFICATION			
	Effacement	115	26	4
4	TRANSPORT			
	CAP	77		
	AMETIS	53		
5	ORDURES MENAGERES			
	Tri sélectif	127	14	4
	Containers	82		
	Sacs	43		
	Déchetterie	131	10	4
6	URBANISME			
	Maîtrisé	133	1	11
	Localif	54	81	10
	Lotissements	16	119	10
7	ECOLE			
	Regroup. Pédag.	125	1	19
	Collège Ailly	36		
	Collège Amiens	29		
8	PE TITE ENFANCE			
	Crèche	122	3	20
9	SPORT LOISIRS			
	Tickets Amiens	78	40	27
	Tarifs Amiens	86	35	24
	Utilis. Bât. Comm.	144	0	1
10	COMMUNICATION			
	Internet haut débit	97	32	16
11	FINANCES			
	Augm. Impôts	66	68	11

Les compétences d'Amiens Métropole

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

À l'instar des autres communautés d'agglomération, elles concernent :

> Action et développement économique

Amiens Métropole favorise la création d'emploi et crée les infrastructures nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises (foncier, immobilier d'entreprise, infrastructures routières et de télécommunication).

Elle développe l'attractivité du territoire en mettant en place des équipements et des services performants. Elle tisse des liens et des partenariats solides entre le monde institutionnel et celui des entreprises. Le tourisme relève également de cette compétence.

> Aménagement de l'espace communautaire

Cette compétence s'inscrit dans le cadre des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire (SDAT). Amiens Métropole assure ainsi la programmation et le suivi comme Maître d'Ouvrage des opérations de création de ZAC.

Pour développer l'activité économique et l'urbanisation du territoire, elle organise également les transports urbains.

> Équilibre social de l'habitat sur le territoire de la communauté

Amiens Métropole a pour mission de créer les conditions d'une politique de l'habitat équilibrée et cohérente sur l'ensemble de son territoire.

Pour cela, elle met en œuvre un Plan Local de l'Habitat visant à dynamiser l'offre locative sociale (publique et privée), à introduire la mixité ou encore à agir en faveur du logement étudiant, des personnes âgées ou défavorisées, etc.

LES COMPÉTENCES CHOISIES

5 compétences optionnelles

- > Assainissement (compétence comprenant le traitement des eaux usées et le réseau communautaire d'assainissement pluvial)
- > Eau
- > Protection et mise en valeur de l'environnement (dont collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et mise en valeur des espaces naturels sensibles)
- > Voiries d'intérêt communautaire (création, aménagement et entretien)
- > Politique de développement sportif et culturelle

... et 5 facultatives

- > Politique de formation d'intérêt communautaire
- > Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
- > Création et mise en valeur de l'espace de développement Boréalia
- > Mission locale
- > Création et gestion d'un crématorium (depuis 2005)

> La Politique de la Ville

À travers un projet global de développement solidaire d'agglomération, Amiens Métropole met en place différents dispositifs contractuels de développement urbain et d'aide aux personnes en difficulté.

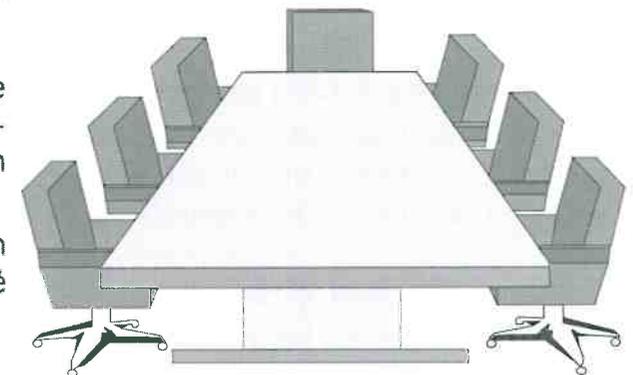
Elle participe notamment au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), etc.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a choisi d'exercer un maximum de compétences optionnelles et facultatives.

DES ATTRIBUTIONS CLAIREMENT DÉFINIES

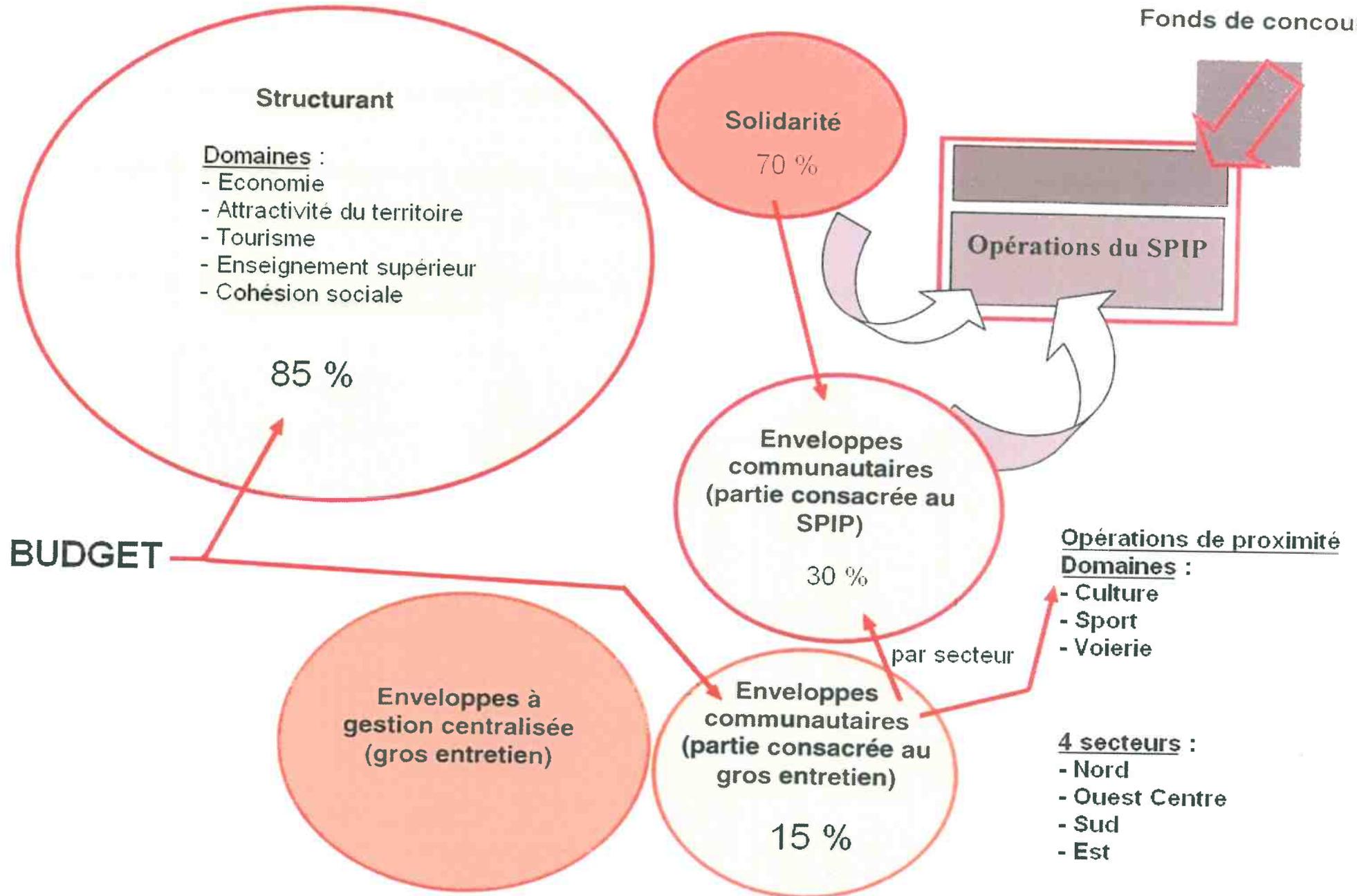
La loi du 13 août 2004 oblige les collectivités locales à définir d'ici le 18 août 2006 ce qui relève de l'intérêt communautaire. L'exercice des compétences obligatoires et optionnelles étant subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cette notion fonde le partage des rôles entre les Communes et les Communautés.

À Amiens Métropole, cet exercice de définition a été réalisé dès la création de la Communauté d'Agglomération. Une délibération du Conseil communautaire d'Amiens Métropole adoptée à l'unanimité (délibération du 31 mars 2000, point n° 4) précise ainsi les "actions, opérations et équipements" déclarés d'intérêt communautaire.



Le budget de fonctionnement d'Amiens Métropole

Fonds de concours



Carte Communale

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U) a institué la possibilité pour les communes d'élaborer une carte communale.

Le document établissant le périmètre constructible actuel (ou *Marnu*) arrivant à terme, l'élaboration d'une carte communale a été envisagée par le Conseil Municipal afin d'agrandir raisonnablement notre zone d'habitations.

A proximité de la métropole amiénoise, notre village est amené à se développer en terme d'urbanisation. Refusant la création d'un immense lotissement, le Conseil Municipal a voulu préserver le caractère rural de notre commune.

Elaboration de la carte communale :

- La D.D.E assure le suivi de la procédure administrative, elle consulte les administrations et élabore un cahier des charges destiné au bureau d'étude.

- Un bureau d'étude réalise le rapport de présentation :

- Analyse de l'état initial
- Prévision de développement.
- Justification et évaluation de l'incidence des choix retenus sur l'environnement.

- Enquête publique

- Approbation par le Conseil Municipal

- Approbation par le Préfet

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

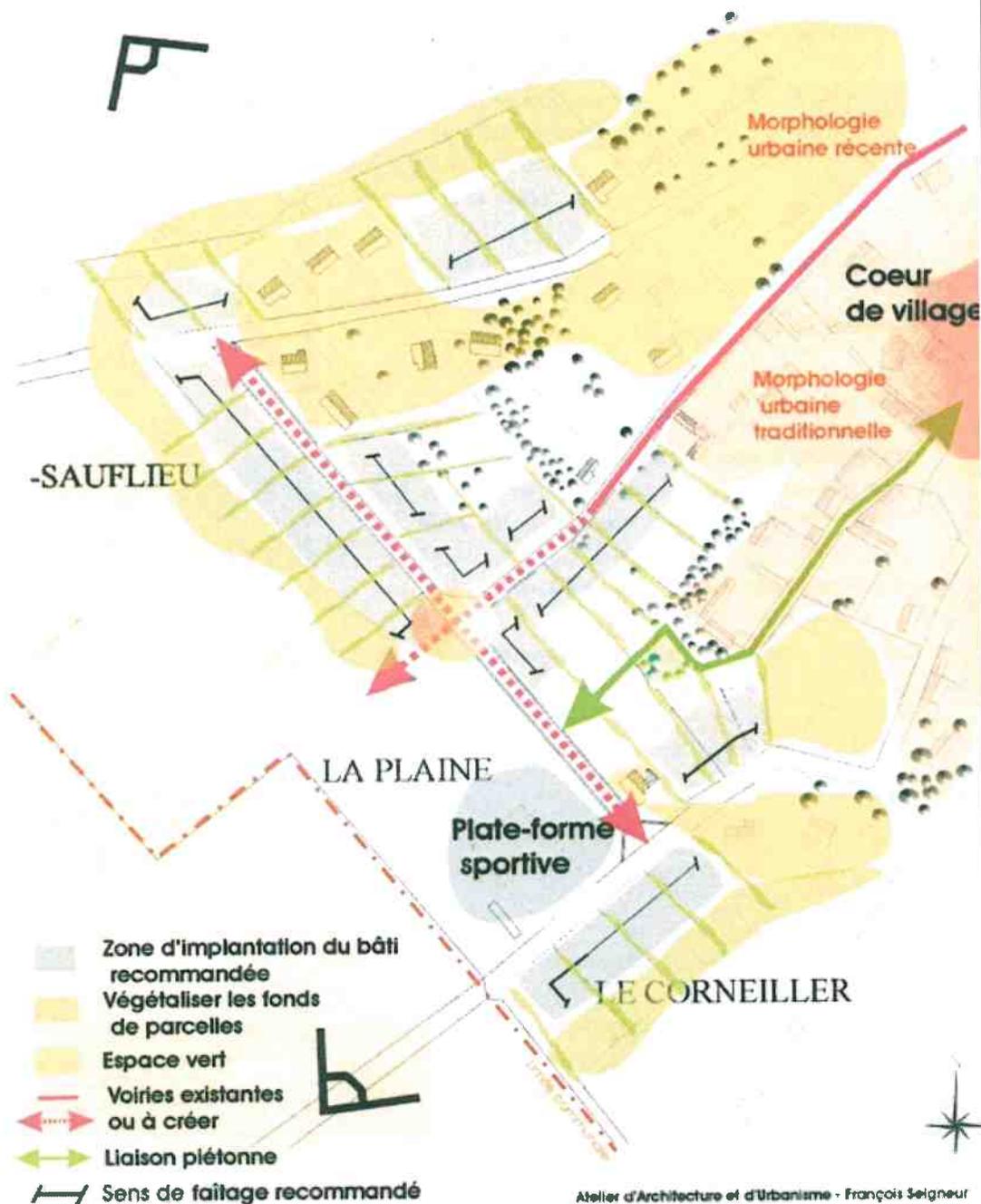
Par arrêté en date du 1er février 2006, M. le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration d'une carte communale. L'enquête s'est déroulée du 6 mars 2006 au 6 avril 2006.

Madame le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte communale présenté par la Commune de Grattepanche. Le rapport et les conclusions ont été déposés auprès des services compétents de la Préfecture. Ils sont à la disposition du public au secrétariat de mairie, pour consultation. Un cahier de recommandations architectural a été élaboré afin de sensibiliser les futurs constructeurs.

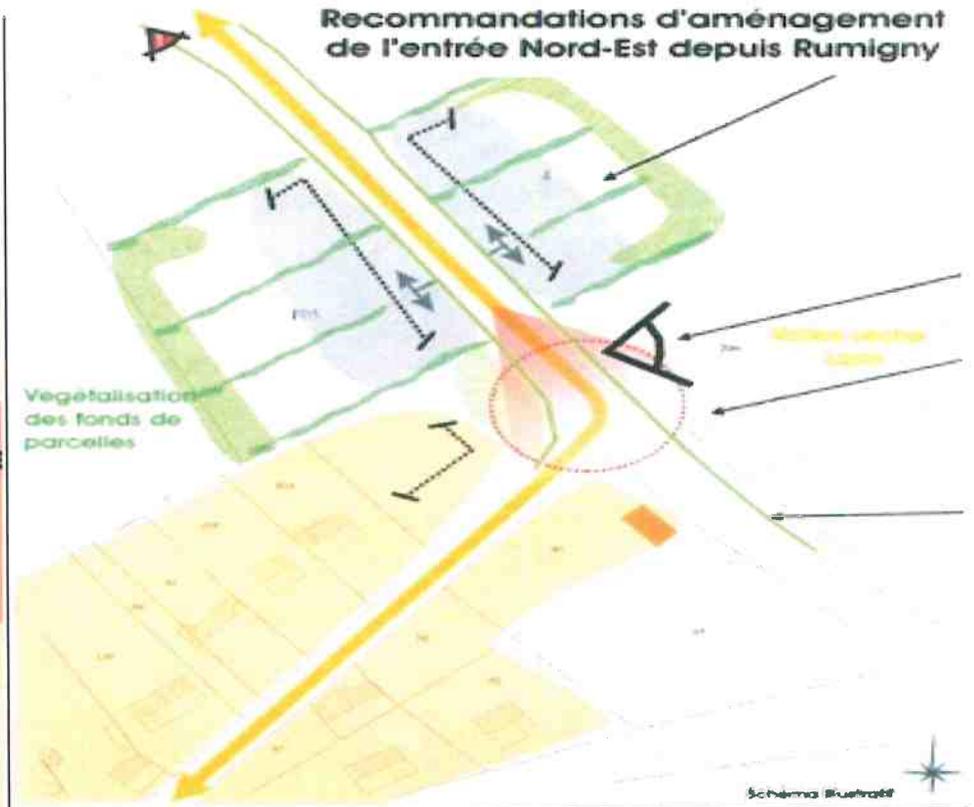
Quelque soient les interventions que chacun entreprend sur sa propriété, sur le bâti ou sur les espaces verts, le résultat s'offre au regard de tous. La notion d'impact et de nuisance par rapport à autrui doit être pris en considération lors des travaux d'édification ou de restauration d'une habitation.

Le plaisir de regarder un paysage harmonieux et sans fausse note récompense les efforts faits par chacun !

Recommandations d'aménagement de la zone Ouest



Recommandations d'aménagement de l'entrée Nord-Est depuis Rumigny



Le site internet de la Commune

Depuis un peu plus d'un an, on peut se connecter au site de Grattepanche à l'adresse suivante :

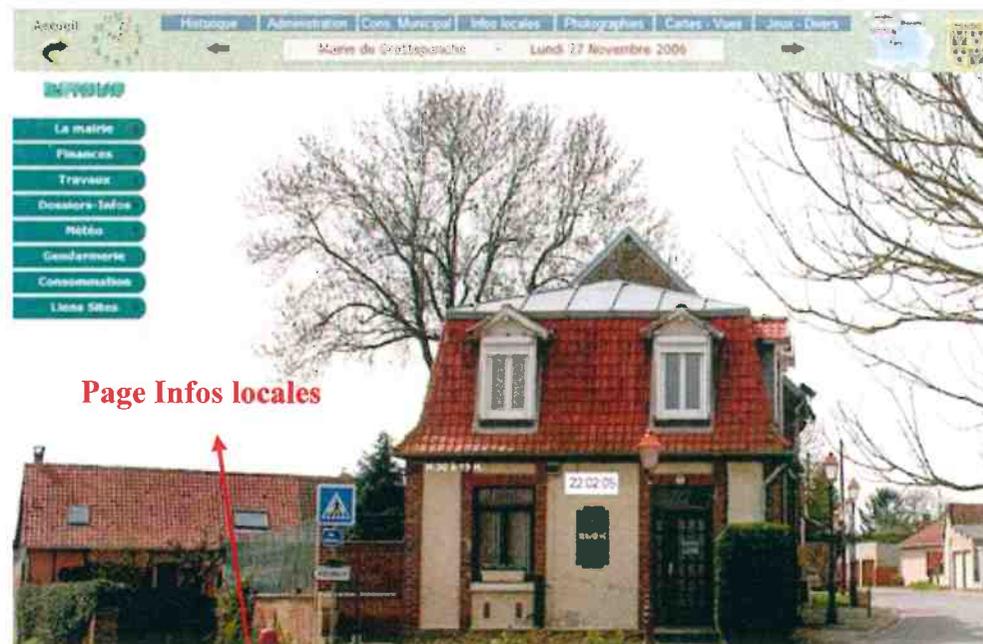
<http://perso.orange.fr/grattepanche.fr>

Que trouve-t-on sur ce site ??? On y consulte de nombreux documents sur le passé du village, mais aussi sur la vie actuelle :

- La présentation du village, son histoire, sa situation...
- De nombreuses photos de fêtes, de repas, de cérémonies...
- Des renseignements pratiques dans beaucoup de domaines...
- Les comptes-rendus des réunions de Conseil...
- Des infos locales, des dossiers en cours...
- Des liens avec l'Administration (Service public, Education...)
- Des jeux, des renseignements divers...
- La possibilité de laisser des messages au maire...

La liste est trop longue et je vous encourage à découvrir les pages écrites pour vous. Ci-contre quelques pages que je vous encourage à parcourir, étant sûr par avance de l'intérêt que vous y trouverez...

Francis Gourquechon



Page Infos locales

Les nombreux menus permettent d'accéder à différentes pages qui sont toutes une mine de renseignements...



Page d'accueil

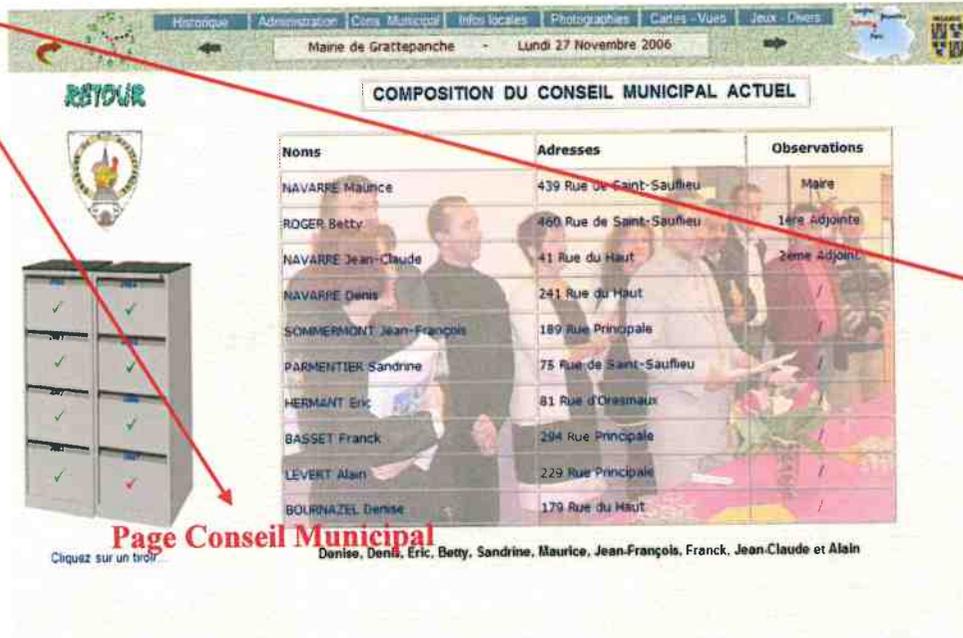


Page Pratique

http://perso.orange.fr/grattepanche.mairie



Merci à M. et Mme DUFLOS et M. et Mme HANIN, ainsi qu'à l'ASPEG de nous avoir permis de puiser dans le livre (*en vente en Mairie 10 €*) pour alimenter ce site...



Comité des Fêtes

Lors de son assemblée générale le vendredi 17 novembre 2006, les membres du bureau en poste ont renouvelé leur candidature qui a été approuvée à l'unanimité... Le bilan financier 2005/2006 a été présenté et fait ressortir un excédent de 1 436,18 €.

Les membres présents ont ensuite préparé la fête de Noël 2006, puis ont élaboré le calendrier des manifestations 2007. Si vous voulez que le village continue à avoir une bonne renommée, merci d'avance pour votre participation à ces festivités !



Le bureau 2006-2007
du Comité des Fêtes

Betty ROGER (Trésorière), Carole GILSON (Présidente), Jean-François SOMMERMONT (Vice-Président) et Jean-Pierre BONTE

Festivités prévues par le Comité des Fêtes en 2007

17 mars	Repas tripes
15 avril	Repas des aînés
1 ^{er} Mai	Réderie
16 et 17 juin	Fête locale
13 juillet	Feu d'artifices à Grattepanche
14 juillet	Jeux sur le terrain de sport
15 Décembre	Arbre de Noël



Samedi 16 décembre 2006...
Le Comité des Fêtes avait convié les habitants de Grattepanche au traditionnel goûter... Toutes les générations se sont retrouvées dans la Salle des Fêtes pour recevoir un petit cadeau !



La r derie du 1^{er} mai



Il ne faisait pas chaud, en ce 1^{er} mai 2006... Cependant, le Comit  des F tes avait organis e un vide-grenier qui a attir  beaucoup de monde !



Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé à la Salle des Fêtes en avril 2006. Qualité et ambiance étaient au rendez-vous...



Le repas des aînés

Chants, danses, chenilles et sketches (de Jean-François, bien sûr...) ont égayé cette journée animée par Morgane.



Le Syndicat Scolaire

Les effectifs

Pour l'année scolaire 2006 - 2007, 108 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique (dont 27 GRATTEPANCHOIS).

Maternelle	⇒ Hébécourt	→ 25 élèves
Maternelle.	⇒ Hébécourt	→ 23 élèves
C.P. et C.E.1	⇒ Rumigny	→ 19 élèves
C.E.2 et C.M.1	⇒ Rumigny	→ 20 élèves
C.M.1 et C.M.2	⇒ Grattepanche	→ 21 élèves

La cantine-garderie

Le matin, une garderie est assurée à RUMIGNY, à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 18 H.45.

La restauration est assurée ; 60 à 70 repas sont servis chaque jour... Devant le nombre croissant d'enfants, deux services sont nécessaires.

Les services de cantine et de garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.

Le secrétariat du Syndicat

Une permanence est assurée tous les jours à la Mairie de Grattepanche de 9 H. à 12 H.

Vous pouvez nous contacter au

☎ 03 22 42 08 18

ou laisser un message internet à l'adresse suivante :

syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr

Le transport scolaire

Le bus effectue tous les jours la navette entre les trois villages ; il transporte les enfants entre les écoles et la cantine-garderie et permet aux enseignants d'organiser leurs sorties pédagogiques...

Tous les vendredis, il conduit les enfants du primaire à la piscine Vallerey.

Il rapproche les classes en faisant le lien entre nos 3 villages qui, sans lui, seraient réellement dispersés.

Il met ainsi notre regroupement pédagogique sur un plan d'égalité avec les écoles de la ville.



En juillet, le Centre Aéré s'est installé sur le terrain de sport et de loisirs... Ce ne fut pas chose aisée, mais finalement, le bilan a été positif. Et c'est le principal !



A la fin du Centre, les enfants ont présenté un spectacle dans la Salle des Fêtes... Merci aux moniteurs ainsi qu'à Mme ROUSSELLE Françoise, directrice du centre ! Tout le monde a été ravi...



Le Centre Aéré

Chaque année, un centre aéré a été organisé. Il intéresse les 3 communes adhérentes au S.I.S. : Grattepanche, Rumigny et Hébecourt.

De nombreuses activités et sorties ont été proposées ainsi qu'une semaine au camping «pour les grands».

Cette année, le centre s'est déroulé dans notre village... Le terrain de sport, l'école et la Salle des Fêtes étaient à la disposition des moniteurs. 79 enfants ont été accueillis :

- ⇒ 20 enfants résidant à Grattepanche
- ⇒ 29 enfants résidant à Rumigny
- ⇒ 24 enfants résidant à Hébecourt
- ⇒ 6 enfants résidant à l'extérieur

Les sorties du centre en 2006 :

- Parc Astérix
- Musée du Cheval
- Ferme d'Antan
- Camping à Villers Vicomte
- Earth Explorer (Belgique)

402 repas ont été servis à la Salle des Fêtes de Grattepanche et 116 heures de garderie ont été assurées.



*Les membres du Syndicat et moi-même,
nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.
Nous vous présentons ainsi qu'à vos proches,
nos meilleurs vœux pour l'année 2007.*

La présidente : Denise BOURNAZEL

L'école du village

L'école de Grattepanche fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui réunit les communes de Grattepanche, Hébécourt, Rumigny.

- Une école maternelle à Hébécourt
- Une école primaire à Rumigny avec une classe de CP/CE1 et une classe de CE2/CM1
- Une école à Grattepanche avec une classe de CM1/CM2



Cette année, l'école a vu partir 8 CM2 au collège.



Les enfants partant en 6^{ème} ont reçu un dictionnaire de leur choix, offert par le Syndicat Scolaire.

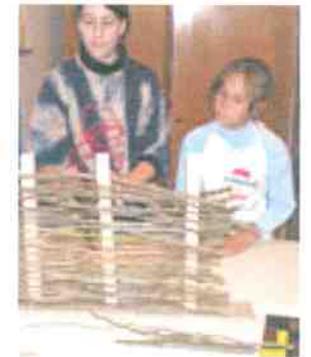
Pour l'année 2006/2007, l'école accueille 22 enfants : 7 CM1 et 15 CM2.



On a une petite cour et un petit préau, mais on s'amuse bien quand même.



On a la chance de pouvoir utiliser le terrain de sport communal et là, on a de la place !



On aime bien les ateliers : poterie, torchis... Le travail manuel, ça change un peu des exercices de math et de français !



LE SERVICE DE SOINS A DOMICILE (SSIAD)

Le Service de soins à domicile est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Le service est autorisé à fonctionner avec une capacité de 44 places (5 places supplémentaires fin 2005 accordées par la D.D.A.S.S , Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Il se compose de 9 aides soignantes (5 A.S à temps complet – 4 A.S à temps non complet)

L'aide soignant(e) assure la toilette et les soins de nursing auprès des personnes âgées.

L'aide-soignant(e) intervient une ou deux fois par jour selon le degré de dépendance du patient.

LA PRISE EN CHARGE : elle se fait sur prescription médicale, demande effectuée par le médecin traitant, les hôpitaux, les cliniques et les établissements médicaux

Les interventions sont prises en charge par la caisse de retraite du patient.



LE SERVICE PRESTATAIRE D'AUXILIAIRE DE VIE POUR ADULTES HANDICAPES (service annexe)

Le service prestataire d'auxiliaire de vie effectue la prise en charge des soins d'hygiène générale, de l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie et éventuellement d'autres soins relevant de l'auxiliaire de vie (repas, ...), qu'elle assure aux personnes handicapées adultes.

Il se compose de 4 Auxiliaires de vie (3 A.V à temps complet – 1 A.V à temps non complet)

L'auxiliaire de vie assure la toilette et les Soins de nursing auprès de la personne handicapée, la prise de repas, et les soins de confort autour de la personne.

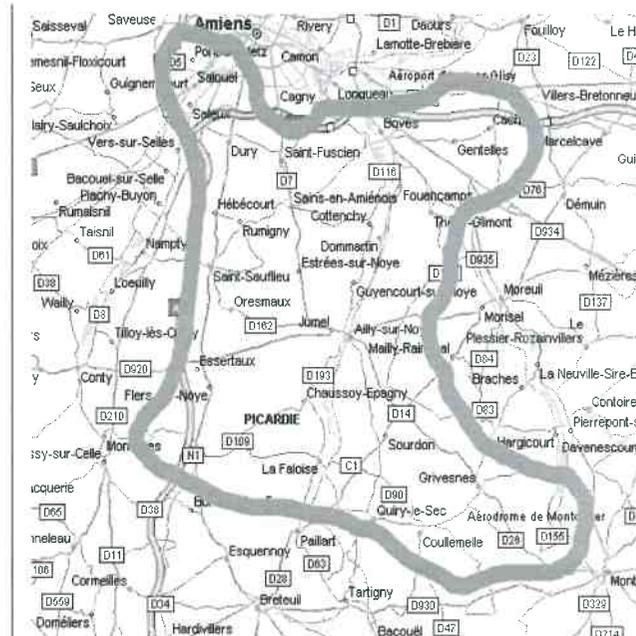
L'auxiliaire de vie intervient une ou plusieurs fois par jour selon le degré de dépendance du patient.

Le bénéficiaire en contrepartie des prestations assurées, verse une participation aux frais de gestion.

Le taux horaire est fixé à compter du 1^{er} janvier 2006 à :

- 10.00 € du lundi au samedi
- 12.00 € le dimanche et les jours fériés

Une allocation compensatrice pour adulte lourdement handicapé est instaurée depuis janvier 2006. Un dossier d'aide complémentaire peut être réclamé par les bénéficiaires et versé en complément directement à la personne pour financer la prestation de l'auxiliaire de vie qui intervient à son domicile, sous condition de fournir les justificatifs de l'intervention effective d'un prestataire de service.



SECTEUR AILLY SUR NOYE

AILLY SUR NOYE, AUBVILLERS, BOUILLANCOURT LA BATAILLE
CHAUSSOY EPAGNY, CHIRMONT, COULLEMELLE, ESCLAINVILLERS,
ESSERTAUX, FLERS SUR NOYE, FRANSURES, GRIVESNES, HALLVILLERS,
HARGICOURT, JUMEL, LA FALOISE, LAWARDE MAUGER L'HORTOY,
LOUVRECHY, MAILLY RAINEVAL, MALPART, QUIRY LE SEC, ROGY,
SAUVILLERS MONGIVAL, SOURDON, THORY, VILLERS TOURNELLE

SECTEUR BOVES

BLANGY TRONVILLE, , BOVES, CACHY, COTTENCHY, DOMMARTIN,
DURY, ESTREES SUR NOYE, FOLLEVILLE, FOUENCAMPS, GENTELLES,
GLISY, GRATTEPANCHE, GUYENCOURT SUR NOYE, HAILLES,
HEBECOURT, ORESMAUX, PONT DE METZ, REMIENCOURT, ROUVREL,
RUMIGNY, SAINS EN AMIENOIS, SAINT FUSCIEN, SAINT SAULFIEU,
SALEX, SALOUEL, THEZY GLIMONT, VERS SUR SELLE,

ASPEG

Association de Sauvegarde du Patrimoine et de
l'Environnement Grattepanchois

CHEMINS DE RANDONNEES

Suite à l'actualisation du plan département de promenade et de randonnée, le Conseil Général a retenu le lieu-dit « La montagne des Grès » pour intégrer le réseau départemental au titre des circuits de découverte des sites naturels.

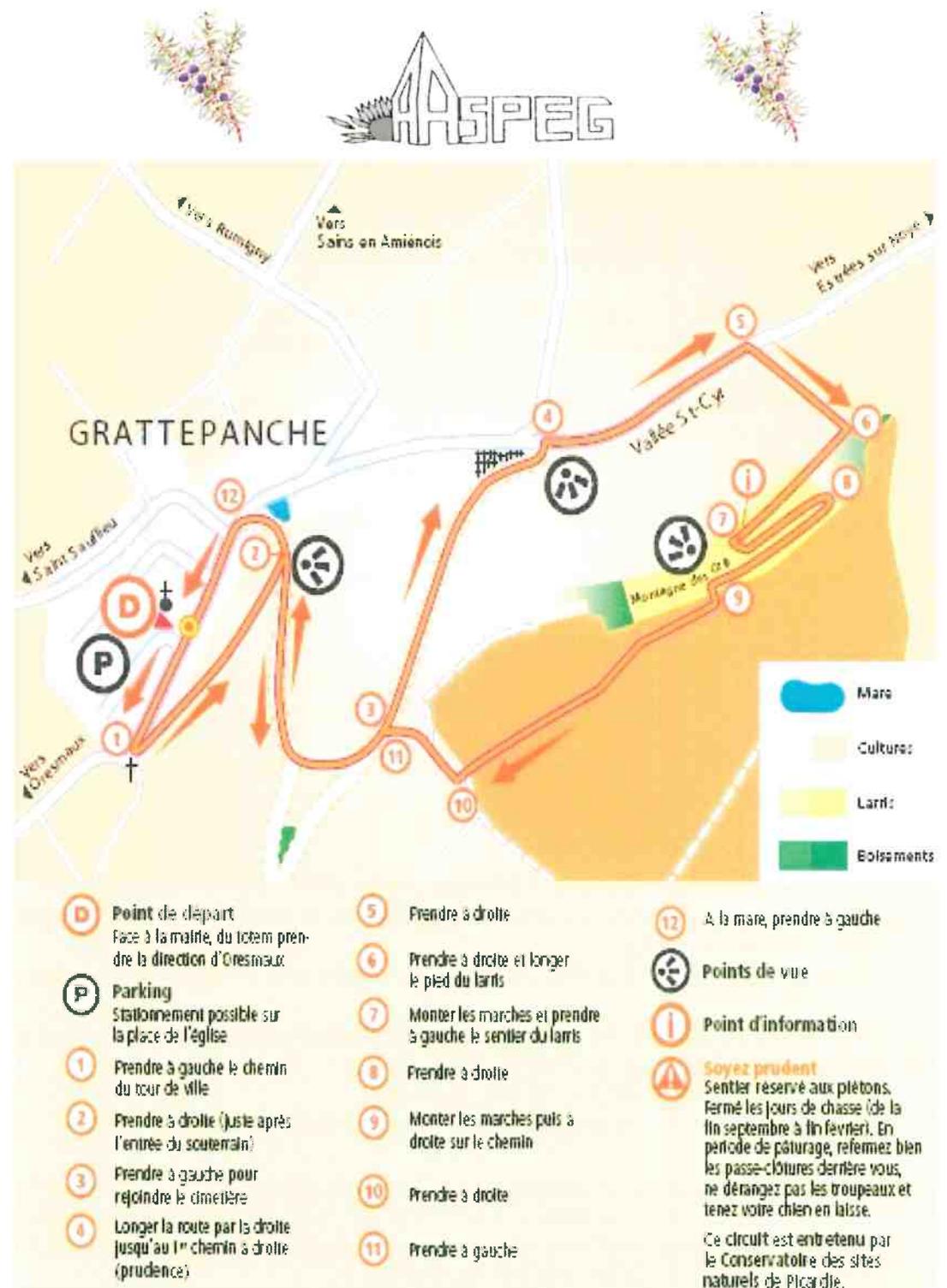
Les Conseillers ont accepté d'inscrire les chemins publics de ce circuit dans ce plan.

Plusieurs rencontres ont été nécessaires afin de déterminer le circuit. Celui-ci, d'une longueur de 4 Km, commence face à la mairie ou un totem a été installé, indiquant la direction à prendre. Ensuite, on passe par le Tour de Ville, on prend le chemin sous le cimetière, la rue d'Estrées sur Noye, le larris, la mare pour revenir au point de départ. Ce qui vous offre une balade d'une heure vingt environ. Plusieurs totems en bois ont été installés afin d'indiquer les changements de direction. Cette signalisation très discrète s'intègre parfaitement au paysage.

L'entretien de ce circuit est pris en charge par le Conseil Général. Un technicien de cet organisme passera chaque année afin de déterminer les travaux à effectuer pour rendre ce circuit praticable à la promenade en toutes saisons.

Une convention a été avec la Commune qui se charge de faire assurer cette prestation qui est financée par le Conseil Général.

Au final une plaquette a été éditée par le Conseil Général de la Somme, reprenant la description de « La Montagne des Grès » ainsi que le plan du circuit.





La Montagne des Grès

Sur la commune de Grattepanche, la Montagne des Grès est un site accueillant pour les promeneurs comme pour les apprentis botanistes et les naturalistes en herbe. Ce larris permet en effet l'observation d'une faune et d'une flore variées aux affinités méridionales. Cet ancien lieu de pâturage est à nouveau fréquenté par un troupeau de brebis qui assurent son entretien.

© B. Besoko



Betty Roger, Présidente de l'Association pour l'environnement de Grattepanche

«Le haut du larris offre une vue remarquable. On peut y admirer de nombreuses richesses comme l'anémone pulsatille et l'orchidée pourpre. Mon coup de cœur, c'est la mare : un endroit très convivial, apprécié des marcheurs et des cyclistes.»

Fiche d'identité du site

- > **Propriétaire** : Commune de Grattepanche
- > **Surface** : 2 ha
- > **Gestionnaire** : Conservatoire des sites naturels de Picardie
- > **Partenaire technique** : l'éleveur ovin de Grattepanche, commune, Association pour l'environnement de Grattepanche (ASPEG).
- > **Partenaires financiers** : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Caisse d'épargne

À Grattepanche, rendez-vous place de la Mairie pour débiter la balade. En suivant le fléchage, vous cheminerez à travers le village jusqu'au calvaire en pierre datant du 17^{ème} siècle. Prenez à gauche la petite sente du tour de ville où vous verrez une entrée des souterrains refuges qui s'étendent sous le village et qui servirent d'abris aux habitants lors de la 2^{ème} guerre mondiale. Aujourd'hui, ces cavités sont habitées par des chauves-souris qui y hibernent. Cinq espèces y séjournent d'octobre à mars. Certaines sont protégées au niveau européen. En raison du risque élevé de mortalité dû à un réveil brutal pendant l'hibernation, il est interdit d'approcher les animaux (les cavités sont fermées). Descendez par la droite vers la vallée Saint-Cyr, puis, au carrefour prenez sur la gauche le

chemin qui mène au cimetière. Vous aurez un beau panorama sur le larris parsemé de genévriers.



L'Orchis pourpre est une orchidée sauvage commune en Picardie et aussi, l'une des premières à fleurir dès le mois de mai. Elle apprécie particulièrement les coteaux calcaires, secs et ensoleillés.

Sous le signe de la variété

En suivant la route qui mène à Estrées, prenez à droite puis encore à droite. Vous longez le pied du coteau souligné par une haie de prunelliers et de cornouillers. Arrivés à

hauteur du panneau d'information, empruntez le sentier qui monte sur le larris. Vous découvrirez les genévriers, et un sol de plus en plus aride, laissant apparaître des morceaux de craie. Une forte pente sur roche calcaire, un sol érodé, un déficit en eau, une exposition au sud et un ensoleillement important favorisent le développement d'espèces aux affinités méditerranéennes. Vous découvrirez ainsi d'odorantes plantes aromatiques comme le Thym qui attirent papillons et bourdons, des anémones pulsatilles, etc. Une grande variété d'orchidées sauvages, comme l'Orchis pourpre ou l'Orchis mouche, sont également à

observer. De nombreux insectes colonisent les lieux comme les criquets, les sauterelles et les papillons.

Changez de perspective...

Au sortir du larris, prenez à droite, puis encore à droite pour descendre vers la vallée Saint-Cyr, vous aurez un beau point de vue sur le village installé sur un promontoire. Au carrefour suivant, laissez le tour de ville sur votre gauche et remontez vers le village où vous découvrirez son petit patrimoine : un ancien puits, le monument aux morts situé à côté d'une superbe mare.



La Société de Chasse



Président : Jean-Louis VASSEUR
Vice-président : Etienne SOMMERMONT
La société compte 43 chasseurs dont 16 Grattepanchois

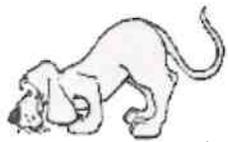
La soirée du 1^{er} avril 2006 dite « la soirée chevreuil » se déroulait à la Salle des Fêtes.



Après 8 mois d'attente et sous le soleil, enfin l'ouverture.



Convivialité et bonne humeur lors de la cuisson du cochon.



La battue du 11 novembre a donné l'occasion de prélever une belle chèvre.



La passion de chasse n'a pas d'âge. Le plaisir de démarrer un jeune chien est toujours un grand moment.

Le nettoyage des larris

Suite aux dégâts occasionnés par les lapins dans les cultures situées aux abords des larris, les chasseurs en concertation avec les agents du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ont pris en charge le nettoyage d'une partie du terrain. Ceci facilitera le tir du lapin qui pourra se faire en toute sécurité lors du furetage. Quatre journées furent nécessaires pour retirer ronciers et autres broussailles en prenant garde de laisser les genévriers sains.



Un peu de chaleur.

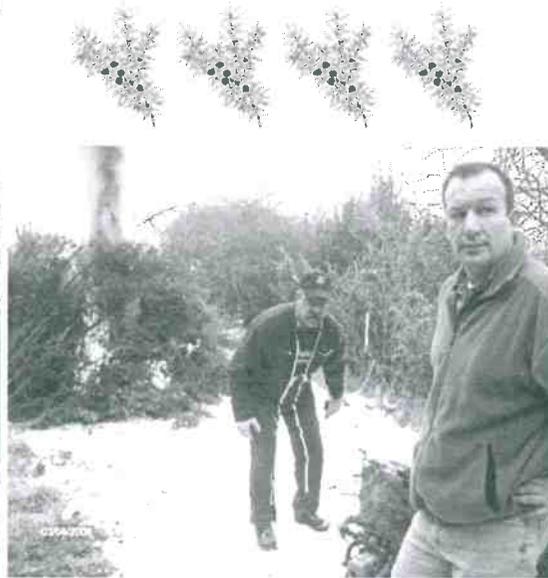
On n'est pas trop de deux.



On ne ménage pas sa peine.



Concertation sur les travaux à effectuer.



Dernière balade en foret.

Vacances scolaires

- Noël : du samedi 23 décembre 2006 au lundi 8 janvier 2007
- Hiver : du samedi 24 février au lundi 12 mars 2007
- Printemps : du samedi 14 avril au mercredi 2 mai 2007
- Vacances d'été : le mercredi 4 juillet 2007
- Rentrée : le mardi 4 septembre 2007
- Toussaint : du samedi 27 octobre au jeudi 8 novembre 2007
- Noël : du samedi 22 décembre 2007 au lundi 7 janvier 2008



Site internet de la mairie : <http://perso.orange.fr/grattepanche.mairie>

Liste électorale

S'inscrire sur la liste électorale
est un droit... mais aussi un devoir

Centre d'information civique
242 bis Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 2007, la date limite d'inscription est le 31 décembre 2006.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit :

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé.
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Remarque : Les jeunes gens ayant (ou qui auront) 18 ans au 31 décembre 2006 sont automatiquement inscrits sur la liste électorale.

Au revoir, Gilles...



La Poste a décidé de changer notre facteur à compter du 1^{er} janvier 2007 suite à la réorganisation de ses services.

Gilles était devenu un personnage incontournable dans notre village. De l'avis de très nombreux Grattepanchois, ça ne fait pas un pli, on l'aimait beaucoup notre facteur, pour sa bonne humeur, sa serviabilité, sa disponibilité et sa discrétion.

Il incarne ainsi et au mieux l'image d'un service public de proximité tant menacé aujourd'hui...

Nous lui adressons nos sincères remerciements et lui adressons bonne route pour la suite.

Salut Gilles.



Infos...

Syndicat Scolaire

Les prix des repas de la cantine et de l'heure de garderie ont été fixés par le Comité Syndical, à partir du 1^{er} janvier 2007 :

Repas Enfants : 3,00 €

Repas Adultes : 4,04 €

Heure Garderie : 0,80 €

Tél. Secrétariat ... 03.22.42.08.18

Tél. Garderie 03.22.42.09.65

E-mail

syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr



Calendrier des élections

Elections présidentielles :

Durée du mandat : 5 ans

22 avril et 6 mai 2007

Elections législatives :

Durée du mandat : 5 ans

10 et 17 juin 2007

S.O.S.

Une association régionale
qui lutte contre les violences
conjugales et familiales

A travers plusieurs actions :

- Antenne Téléphonique Anonyme 24h/24
et 7j/7

- Entretien ponctuel ou suivi avec les
psychologues de l'association

- Lutte contre la récurrence des auteurs de
violences

- Sensibilisation et formation auprès des
travailleurs sociaux, des institutions...

- Un partenariat élargi
(CHRS, instances juridiques, aide à
l'insertion ou retour à l'emploi, service de
police et de gendarmerie...)

La violence conjugale a de multiples visages :
Physique, Psychologique, Verbale, Morale, Sexuelle,
Economique...

Elle est inacceptable et est punie par la loi.

Si vous en êtes victime, que vous vivez
dans un climat de terreur et de danger,
et que vous avez peur pour vous-même
et/ou vos enfants...,

N'hésitez pas à contacter :

SOS Violences en Privé

03.22.52.09.52

24h/24 et 7j/7

Antenne Téléphonique Anonyme

pour obtenir une aide, une écoute,
un soutien, des informations...
dans le respect de l'anonymat.

Vous n'êtes pas isolé,
des professionnels sont là
pour vous aider,
quelque soit votre décision.

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
UNITE d'orientation des Toxicomanes (Amiens)	03 60 12 26 27
Centre d'hygiène alimentaire.....	03 22 97 23 45
Centres Anti Poisons (Lille)	0825 812 822
(Paris)	01 40 05 48 48
Centre de déminage (Amiens)	03 22 67 56 10
EDF sécurité dépannage 24h/24	0 810 333 080
GDF sécurité dépannage 24h/24.....	03 22 89 61 09

HÔPITAUX

• Hôpital Nord.....	03 22 66 80 00
• Hôpital Sud.....	03 22 45 60 00
• Hôpital Philippe Pinel	03 22 53 46 46
• Centre IVG 106, rue Louis Thuillier.....	03 22 53 36 20
• Maternité (CGO) Centre de Gynécologie et d'Obstétrique	03 22 53 36 00
• Hôpital Saint-Victor	03 22 82 40 00

PRÉVENTION

1) Prévention Sida

Sida infoservice	0 800 84 08 00
Centre Dépistage Anonyme et Gratuit 16, bis rue Fernel - Amiens	03 22 91 07 70
Hôpital Sud.....	03 22 45 56 69
Sida informations sur répondeur.....	03 22 45 56 66

2) S.O.S.

NATIONAL

Allo Enfance maltraitée (24h/24)	119
Secours Catholique : 3, rue Jules Lardièrre - 80000 Amiens.....	03 22 91 44 23
Secours Populaire : 43 au 47, place Vogel - 80000 Amiens.....	03 22 92 53 03
Croix-Rouge : 36, square quatre chênes - 80000 Amiens.....	03 22 33 38 90
Accueil Social d'Urgences et Samu Social - (24h/24h) jour	03 22 91 26 26
.....	N° Vert 115

DÉPARTEMENTAL

Enfance et Partage	0 800 05 12 34
Espace des Droits de l'Enfant	03 22 97 22 97
S.O.S. Enfance en Danger	0 800 03 46 01
S.O.S. Violences Femmes	03 22 52 09 52

Partir tranquille...



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Opération tranquillité vacances



Partez tranquille !

Vous partez prochainement en vacances ?
Connaissez-vous l'opération Tranquillité Vacances organisée chaque année par la police nationale, la police municipale et la gendarmerie ?

Avec l'opération Tranquillité Vacances, vous pouvez bénéficier gratuitement de la surveillance de votre maison par la police ou la gendarmerie, pendant les mois de juillet et d'août.

Le principe est simple : il suffit de vous rendre dans un poste de police ou de gendarmerie ou d'adresser un courrier mentionnant vos dates de congés, un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre et éventuellement le nom de la personne à laquelle vous avez confié la relève de votre courrier.

Les policiers ou les gendarmes, selon le lieu où vous résidez,



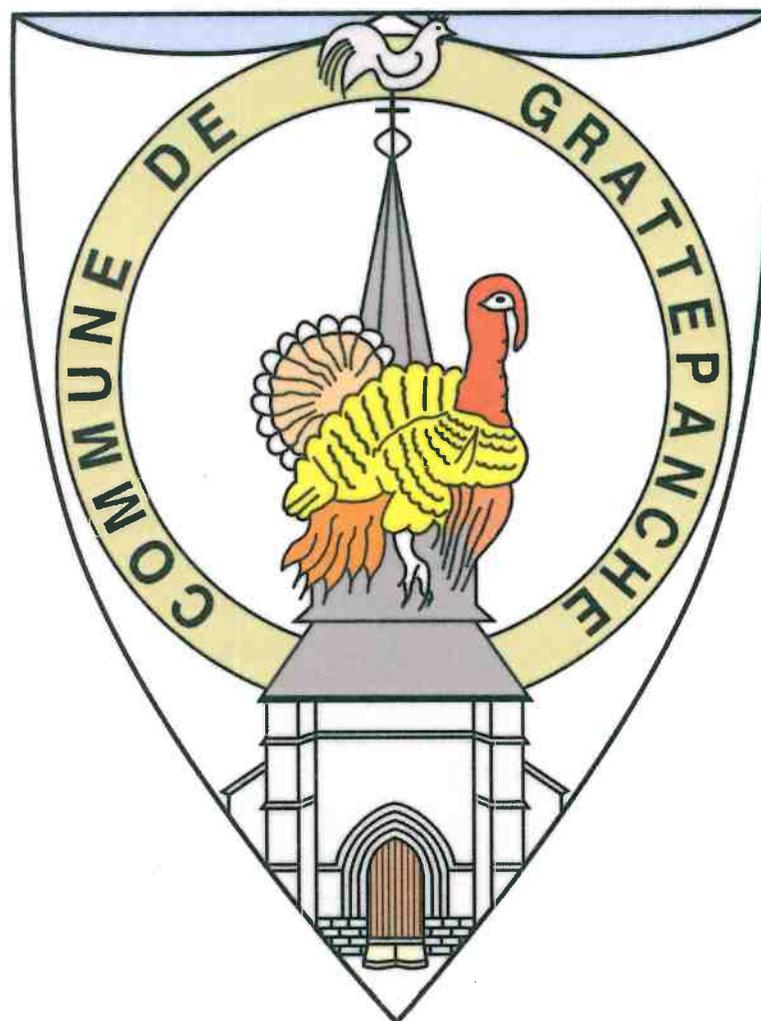
effectueront tous les jours, à des heures différentes, une tournée de surveillance. Ils vérifieront les portes, volets et

fenêtres et les proches abords de votre habitation et déposeront un bordereau à chacun de leur passage.

Quelques conseils avant de partir...

- Verrouillez portes et fenêtres.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Mettez en lieu sûr (à la banque par exemple), bijoux, argenterie, et objets de valeur.
- Laissez une apparence habituelle à votre domicile. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.
- Laissez à un voisin le numéro de téléphone d'un proche à joindre en cas de problème.





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, HERMANT Eric, LEVERT Alain et
GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2006

I.P.N.S.